



Pernod Ricard Swiss

# Conditions générales de vente pour HORECA (CGV) Pernod Ricard Swiss SA

---

## I. Généralités

1. Les présentes CGV s'appliquent à tous les contrats, autres actes juridiques et accords (ci-après dénommés CONTRATS) conclus par Pernod Ricard Swiss SA (ci-après dénommée PRS) avec les partenaires commerciaux HORECA (ci-après dénommés CLIENT).
2. Les présentes CGV font partie intégrante de tous les CONTRATS entre PRS et le CLIENT.
3. Les dispositions dérogatoires des CONTRATS entre PRS et le CLIENT prévalent sur les présentes CGV.
4. Les conditions générales de vente (CGV) des CLIENTS ne s'appliquent pas sans l'accord écrit exprès de PRS.

## II. Acceptation et annulation de la commande

1. En envoyant une commande, le CLIENT accepte l'offre de PRS de manière contraignante.
2. Si le CLIENT souhaite résilier un CONTRAT ou modifier une commande, PRS doit être informée de cette intention par écrit.
3. La déclaration doit être envoyée par le CLIENT au moins 2 jours ouvrables avant la date de livraison à l'équipe du service clientèle de PRS ([customerservice-swiss@pernod-ricard.com](mailto:customerservice-swiss@pernod-ricard.com)).
4. PRS peut, à sa discrétion, suspendre l'exécution des commandes jusqu'à ce que toutes les factures en souffrance du CLIENT aient été réglées intégralement.

## III. Prix

1. Les prix sont indiqués dans la liste de prix en vigueur de PRS.
2. La parution d'une nouvelle liste de prix annule toutes les listes de prix précédentes. PRS informe le CLIENT au préalable de l'adaptation de la liste de prix.
3. La liste de prix PRS s'entend hors TVA.
4. L'impôt sur l'alcool en vigueur est mentionné sur la liste des prix pour une meilleure compréhension et sans garantie.
5. Toute modification des taxes et impôts (en particulier de l'impôt sur l'alcool) est transmise par PRS et entraîne une adaptation simultanée de la liste des prix.
6. Les offres spéciales proposées par PRS aux CLIENTS doivent, dans la mesure du possible, être répercutées par les CLIENTS et s'accompagner d'une activité de communication.

## IV. Assortiment et achat minimum

1. Pour les durées en cours d'année (p. ex. au début ou à la fin de la durée du CONTRAT), la quantité d'achat minimum pour l'année contractuelle concernée est calculée sur la base de la durée restante.
2. Un produit est considéré comme acheté (avec effet le jour de la commande):
  - si PRS est l'émettrice de la facture du produit: si le paiement est effectué dans les délais prévus par les CGV ou le délai de paiement indiqué sur la facture (le délai le plus court faisant foi);
  - dans tous les autres cas: sur présentation du calcul détaillé juridiquement valable et correct du revendeur auprès duquel le CLIENT a acheté le produit.
3. Un produit est considéré comme non retiré et n'est pas pris en compte dans le retrait minimum:
  - si PRS est l'émettrice de la facture du produit: en cas de retard de paiement;



---

Pernod Ricard Swiss SA

Richtiarkade 16 - 8304 Wallisellen - Zürich

Tel. +41 44 575 80 00 - Fax +41 44 575 80 88 - E-Mail: [customerservice-swiss@pernod-ricard.com](mailto:customerservice-swiss@pernod-ricard.com)

Postkonto: 12-1394-6 - CHE-105.992.014 MWST



## Pernod Ricard Swiss

- si PRS n'est pas l'importatrice du produit.
- 4. PRS peut également, à sa discrétion et sans reconnaître d'obligation juridique existante ou future, imputer tout ou partie des produits en principe non imputables à la quantité minimale d'achat.
- 5. PRS a l'entière et libre discrétion d'ajouter de nouveaux produits à sa gamme, de retirer des produits existants de sa gamme ou de les remplacer par d'autres produits, même si un tel ajustement a ou peut avoir un impact sur le montant de la ristourne.
- 6. Le CLIENT ne peut prétendre à la disponibilité des produits selon l'assortiment.
- 7. Si un produit gratuit n'est pas ou plus disponible au moment de l'achat souhaité, PRS mettra à la disposition du CLIENT un autre produit équivalent du point de vue de PRS, la limite de valeur indiquée restant applicable, même si le produit de remplacement a une valeur de base différente.

### V. Ristourne

1. Les ristournes sont calculées par PRS à la fin de chaque année contractuelle sur la base des justificatifs d'achat envoyés par le CLIENT ou disponibles auprès de PRS et sont communiquées par écrit au CLIENT au plus tard à la fin du troisième mois suivant la fin d'une période de facturation (ou le premier jour ouvrable suivant) de l'année suivante.
2. Le paiement des ristournes, TVA incluse, s'effectue sur facturation, conformément à la ristourne communiquée, à l'adresse électronique suivante: [accounting-swiss@pernod-ricard.com](mailto:accounting-swiss@pernod-ricard.com)

### VI. Conditions de livraison

1. Le délai de livraison est généralement compris entre 2 et 3 jours ouvrables. La livraison est effectuée uniquement les jours ouvrables.
2. Les commandes passées par écrit à PRS avant 11h00 un jour ouvrable sont généralement livrées le deuxième jour ouvrable suivant.
3. PRS peut prévoir des délais de livraison différents. Elle en informe le CLIENT par téléphone ou par e-mail. Cela vaut également pour les retards de livraison.
4. Une franchise de port de CHF 3000.- (valeur totale de la commande hors TVA) s'applique par livraison et par adresse de livraison.
5. Pour les livraisons par adresse de livraison en dessous de la franchise de port de CHF 3000.- (valeur totale de la commande hors TVA), PRS prélève un forfait de CHF 60.- pour les frais d'emballage et d'expédition de la marchandise.
6. Les livraisons ne sont en principe possibles qu'en Suisse.
7. PRS ne livre pas en consignation et aucune marchandise n'est reprise.
8. Les retards ou défauts de livraison n'entraînent aucune obligation d'indemnisation de la part de PRS.

### VII. Conditions de paiement

1. PRS permet uniquement le paiement sur facture. Les factures sont datées selon la date de livraison.
2. Le montant total de la facture est dû dans les 30 jours à compter de la date de livraison, net et sans escompte. Si le paiement n'est pas effectué dans les 30 jours, le CLIENT est en demeure.
3. Toute déduction non convenue du montant de la facture entraîne l'annulation de toutes les remises et ristournes accordées et sera facturée séparément par PRS.

### VIII. Propriété

1. Jusqu'au paiement intégral, la marchandise reste la propriété de PRS.
2. L'acquisition des produits ne confère au CLIENT aucun droit sur les marques ou signes distinctifs apposés sur les produits.



Pernod Ricard Swiss SA

Richtiarkade 16 - 8304 Wallisellen - Zürich

Tel. +41 44 575 80 00 - Fax +41 44 575 80 88 - E-Mail: [customerservice-swiss@pernod-ricard.com](mailto:customerservice-swiss@pernod-ricard.com)

Postkonto: 12-1394-6 - CHE-105.992.014 MWST



## Pernod Ricard Swiss

3. L'utilisation à des fins de publicité et de communication des produits, des marques commercialisées par PRS et de leurs signes distinctifs requiert l'autorisation préalable et écrite de PRS.
4. Le matériel publicitaire ne doit être utilisé que dans la zone contractuelle du CLIENT et reste la propriété de PRS. Le CLIENT est tenu de traiter le matériel publicitaire avec le soin qui s'impose et que l'on peut attendre de lui.

### **IX. Responsabilité**

2. Toute responsabilité de PRS en cas de livraison tardive ou non effectuée est exclue dans la mesure où la loi l'autorise. Ce principe s'applique également au franco domicile.
3. En cas de livraison défectueuse ou de livraison de marchandises endommagées, le CLIENT doit informer PRS par écrit de la situation dans les 3 jours suivant la réception des marchandises. La déclaration de dommage doit être adressée par écrit au vendeur compétent de PRS ou à l'équipe du service clientèle ([customerservice-swiss@pernod-ricard.com](mailto:customerservice-swiss@pernod-ricard.com)).
4. PRS n'est pas responsable des dommages et des défauts résultant d'une utilisation non conforme par le CLIENT ou par un tiers.
5. PRS n'est pas responsable des dommages directs ou indirects consécutifs à l'impossibilité d'utiliser les produits commandés.
6. La responsabilité s'éteint si le CLIENT effectue ou fait effectuer par un tiers des travaux ou des modifications sur les produits.
7. La responsabilité est exclue pour:
  - les défauts préexistants
  - les défauts ou dommages qui n'étaient pas visibles pour PRS
  - les défauts ou dommages résultant de circonstances non imputables à PRS
8. Une responsabilité de PRS en cas de force majeure est exclue. Il s'agit notamment des éléments suivants:
  - électrocution, foudre
  - défaillances du réseau, système informatique
  - feu, eau, autres influences néfastes de l'environnement
  - cambriolage, vol
  - maniement incorrect.
9. Le CLIENT est tenu de signaler immédiatement les dysfonctionnements à PRS.

### **X. Durée du contrat et résiliation**

1. La durée du contrat est définie individuellement entre les parties dans les CONTRATS.
2. Les CONTRATS à durée limitée entre PRS et le CLIENT sont automatiquement considérés comme terminés et annulés à l'expiration du délai convenu.
3. Les CONTRATS peuvent être résiliés par PRS ou le CLIENT à tout moment pour juste motif, sans préavis. Sont notamment considérés comme justes motifs:
  - le fait de ne pas respecter la quantité d'achat minimum de plus de 40%;
  - en cas de violation répétée des dispositions du CONTRAT ou des CGV par le CLIENT;
  - en cas de violation de la confidentialité;
  - si le CLIENT est en retard de plus de 10 jours dans le cadre d'un paiement à PRS, que ce soit dans le cadre du CONTRAT, des CGV ou d'un autre motif juridique;
  - si le CLIENT devient insolvable ou est déclaré en faillite.
4. La résiliation pour juste motif doit être effectuée par écrit et indiquer la date de la fin du CONTRAT.

### **XI. Droit applicable et for**

1. Le droit suisse s'applique à tous les litiges découlant de CONTRATS conclus entre PRS et le CLIENT.



Pernod Ricard Swiss SA

Richtiarkade 16 - 8304 Wallisellen - Zürich

Tel. +41 44 575 80 00 - Fax +41 44 575 80 88 - E-Mail: [customerservice-swiss@pernod-ricard.com](mailto:customerservice-swiss@pernod-ricard.com)

Postkonto: 12-1394-6 - CHE-105.992.014 MWST



Pernod Ricard Swiss

2. Les tribunaux du canton de Zurich (Suisse) sont exclusivement compétents pour traiter tous les litiges découlant de CONTRATS entre PRS et le CLIENT.

#### **XII. Clause de sauvegarde**

1. Si certaines dispositions du CONTRAT entre le PRS et le CLIENT sont ou deviennent invalides, ou si le CONTRAT contient une lacune, la validité des autres dispositions du CONTRAT n'en sera pas affectée.
2. PRS a le droit de remplacer la disposition invalide ou la lacune de la réglementation par une disposition économique similaire.

#### **XIII. Modifications**

1. PRS a le droit d'adapter ces CGV à tout moment.
2. PRS informera immédiatement les CLIENTS de toute modification des CGV.



---

Pernod Ricard Swiss SA

Richtiarkade 16 - 8304 Wallisellen - Zürich

Tel. +41 44 575 80 00 - Fax +41 44 575 80 88 - E-Mail: [customerservice-swiss@pernod-ricard.com](mailto:customerservice-swiss@pernod-ricard.com)

Postkonto: 12-1394-6 - CHE-105.992.014 MWST